

# L'élevage ovin : un outil de remise en valeur de la forêt de chênes-lièges

Pascal THAVAUD \*

## *Le suivi forestier réalisé au domaine de Valcros, massif des Maures, Var*

La forêt de chênes-lièges constituait autrefois des parcours particulièrement appréciés par les nombreux éleveurs ovins des Maures. Aujourd'hui, embroussaillée, cette forêt n'est plus accessible aux troupeaux. Sa productivité est faible (inférieure à 100 UFL/ha/an).

Le domaine de Valcros réunit l'ensemble des milieux qui composent la forêt de chênes-lièges des Maures et de l'Estérel : suberaie humide, suberaie sèche, divers maquis et cistaines, pelouses... Le suivi réalisé dans ce domaine a permis de dégager les conditions techniques nécessaires à une mise en valeur pastorale de ces milieux (débroussaillage, réalisation de parcs clôturés de faible surface, fertilisation, sursemis, etc.).

Parallèlement à ce suivi, nous avons étudié l'impact du troupeau suivant les saisons sur la végétation et, en particulier, sur les éléments de la régénération du chêne-liège : rejet, drageons, semis.

Les résultats de cette étude permettent de définir l'ébauche de règles « sylvopastorales » qui permettront de satisfaire les objectifs des éleveurs (valoriser au mieux les ressources pastorales) et des forestiers (protéger les peuplements contre l'incendie, régénérer la forêt de chênes-lièges, diminuer les coûts d'exploitation).

## *Les résultats*

### *Contribution de l'élevage ovin à l'entretien des débroussaillages*

La société du domaine de Valcros a réalisé depuis 1981 plus de 50 ha de

débroussaillages. Il s'agit de vastes coupures débroussaillées ouvertes à l'aide d'un engin débroussailleur. Le coût du débroussaillage mécanique d'ouverture est estimé de 5 000 à 6 000 F sur maquis dense en pente moyenne. Les frais d'entretien 1 000 à 1 500 F/ha/an, soit une charge annuelle à supporter pour un domaine comme Valcros de 50 000 à 80 000 F (pour environ 50 ha de débroussaillage).

Le suivi de comportement du troupeau sur zones débroussaillées et l'étude de la végétation ont montré que les ovins consomment certaines espèces arbustives : *toute l'année*, arbousier, phyllaire, cytise; *pendant certaines périodes seulement*, bruyère, chêne, calicotome, callune (hiver et automne). Ils refusent d'autre espèces, romarin, pistachier lentisque, myrte, lavande des Maures, ciste de Montpellier, fougère aigle, cade, daphné, euphorbe. Ils affectionnent les pousses tendres des arbustes (pousses de l'année), négligeant les parties lignifiées. Ils consomment au début du printemps (mars à fin mai) d'abord l'herbe appétente, puis les arbustes, consacrant une partie importante de leur dépense énergétique à se déplacer dans les parcs de grande surface. Ils consomment la totalité de la biomasse herbacée et arbustive suffisamment appétente et à leur portée dans des parcs de faible surface (avec une charge instantanée supérieure à 50 brebis mères/ha).

Les enseignements suivants peuvent être tirés de ces résultats pour augmenter la part de l'entretien d'un troupeau ovin sur zones débroussaillées :

- ces zones doivent être suffisamment larges (supérieures à 200 m) pour permettre la mise en place de parcs clôturés dans lesquels le troupeau sera conduit avec une forte charge instantanée. La présence d'une piste ou d'une route peut poser des problèmes de fermeture. Des aménagements sont possibles type passage canadien,
- le pâturage devra intervenir le plus rapidement possible après la réalisation du débroussaillage (moins de 6 mois) pour que les repousses arbustives soient appétentes et totalement consommées,

- le débroussaillage sera effectué de préférence durant l'été,
- on réalisera un pâturage d'automne et d'hiver dans les secteurs qui comprennent des faciès à bruyères, calicotomes, callunes dominants,
- certaines espèces refusées devront être détruites par un autre moyen que le pâturage ovin si nécessaire (tendance à l'envahissement du parcours, risques de propagation d'incendies) : débroussaillage chimique (ex. : sur fougère aigle et ronce); pâturage d'autres espèces animales (chevaux, bovins) en complément des ovins; débroussaillage manuel ou mécanique (sur certaines espèces qui rejettent peu comme le ciste).

L'économie réalisée sur les coûts d'entretien des zones débroussaillées a été estimée dans une étude récente (CRPF, Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée - Cerpam, 1987) à environ 20 % des coûts classiques (en tenant compte des coûts d'infrastructures pastorales nécessaires). Hors infrastructures, cette contribution est de 60 % des coûts classiques d'entretien.

### *Le pâturage des ovins, un outil sylvicole dans la forêt de chênes-lièges*

L'étude du comportement alimentaire des animaux réalisée en 1984-1985 a montré que les feuilles de chêne-liège et de chêne vert n'étaient consommées par le troupeau qu'essentiellement en hiver. Au printemps et en automne, les animaux préfèrent les espèces herbacées et certaines espèces arbustives (arbousier, cytise).

Il semble qu'il soit possible d'introduire un troupeau ovin dans une jeune régénération de chênes-lièges (sans mise en défens) :

- au printemps ou en début d'automne, lorsqu'il existe une strate herbacée ou arbustive susceptible d'être consommée préférentiellement aux feuilles de chêne,

- avec une forte charge instantanée pendant un temps limité. Les animaux doivent être retirés de la parcelle dès qu'il est constaté un « râclage » de ces espèces.

Dans ce cas, le pâturage ne cause pas de dégâts à la forêt, mais au contraire, en diminuant la concurrence herbacée et arbustive, favorise la régénération de la chênaie et réduit les risques d'incendie.

Le coût d'une telle régénération pour le propriétaire est réduit (débroussaillage initial environ 6 000 F/ha), taille de formation complémentaire (3 heures à 35 F/heure environ 100 F/ha) pour un total de 6 100 F/ha.

L'entretien ultérieur est réalisé par le troupeau (si nécessaire élimination des refus par l'éleveur).

Dans certaines conditions de milieu (ex : cistiaie, maquis à bruyères), il est nécessaire d'accélérer l'implantation de la strate herbacée après débroussaillement, afin d'augmenter rapidement la valeur pastorale et d'éviter l'aboutissement de la régénération du chêne. Cette technique a été tentée pour la première fois durant l'automne 1985 dans le parc 1.

Deux parcs de 4 et 2,5 ha (parc 1a et 1b) ont été réalisés à l'aide de clôtures électriques en septembre 1985. Un sursemis et une fertilisation ont été appliqués dans le parc 1a au mois d'octobre. Ce parc est mis en défens jusqu'au mois de mai 1986. La régénération de la suberaie est menée parallèlement à cette amélioration pastorale :

- régénération naturelle : la glandée de l'automne 1985 a été très importante dans ce parc,

- régénération artificielle : plantation complémentaire de jeunes plants de chênes-lièges et châtaigniers, recépage des jeunes rejets qui subsistent dans ce parc.

Le troupeau a été introduit avec une forte charge instantanée pendant une durée inférieure à une semaine au mois de mai suivant, dès lors que les espèces herbacées ont été jugées aptes à être pâturées. Un suivi pastoral et forestier précis de cette parcelle a été réalisé en 1986.

On espère ainsi réaliser rapidement l'amélioration de la productivité pastorale et la régénération forestière de ce parc. Le parc 1b non traité est le témoin.

### Conclusion

La sauvegarde de la forêt des Maures passe par sa revitalisation, c'est-à-dire par la création de nouvelles activités forestières et pastorales susceptibles d'assurer sa remise en valeur et sa protection.

La filière liège ne peut raisonnablement à elle seule prétendre atteindre cet objectif. Par contre, le développement de l'élevage en sous-bois associé aux techniques de sylviculture et à l'exploitation du liège pourrait être une solution envisageable dans l'avenir.

En effet, Christian et Catherine Ethève, éleveurs, ont montré à Valcros que leur troupeau pouvait dans certaines conditions réaliser un entretien important des pare-feu (conduite rationnelle en parcs de faible surface, premier pâturage moins de 6 mois après les travaux d'ouverture), favoriser la régénération des chênes-lièges et ainsi pérenniser l'équilibre entre l'arbre et l'animal qu'il semble pouvoir trouver (l'introduction du troupeau dans les parcelles de régénération devra être réalisée au printemps ou au début de l'automne dès lors qu'une biomasse herbacée ou arbustive consommable se sera installée).

P. T.



Élevage de sangliers sous chênes-lièges, Pyrénées-Orientales. Photo G. D.



L'état de la suberaie varoise nécessite en premier lieu un débroussaillement mécanique vigoureux. Photo F. B.